

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-024	Convention mise à disposition d'un agent de Poher Communauté - Avenant n°1

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

L'OPAH mutualisée a pris fin au 31 décembre 2022 et l'année 2023 a été une année transitoire entre 2 OPAH.

Un certain nombre de dossiers ne sont pas encore clôturés, cela nécessite de prolonger la mission sur une période de 6 mois en 2024 (du 01 janvier au 30 juin 2024).

Les trois missions à réaliser par l'agent chargé du suivi de ce dossier sont :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240409-2024024-DE

- Le suivi des demandes de versement des dossiers toujours en cours de l'OPAH qui s'est terminé en 2022 et pour lesquels la durée de finalisation des travaux est de deux ans soit jusqu'en 2024,
- Le suivi de l'étude pré opérationnelle,
- La gestion du dispositif transitoire mis en place en 2024.

L'ensemble de ces missions correspond à un 1/3 de 20% d'un temps complet pour Monts d'Arrée Communauté.

L'agent en charge de ces missions est salarié de Poher Communauté, il est proposé un avenant à la convention de l'année 2023 pour la mise à disposition de la personne au profit de Monts d'Arrée Communauté sur le premier semestre de l'année 2024.

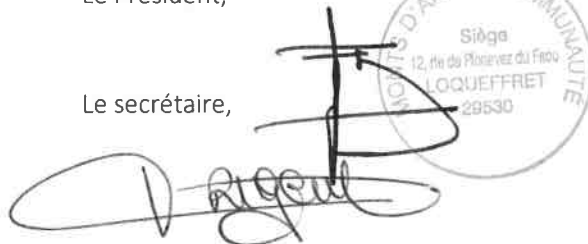
Les conditions de mise à disposition sont indiquées dans l'avenant à la convention présentée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve l'avenant à la convention proposée
- Autorise le président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de Poher communauté pour assurer les missions liées à l'OPAH à hauteur d'1/3 de 20% d'un temps complet sur le premier semestre 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the right is more prominent and appears to be the President's. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp contains the text: 'MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ', 'Siège', '12, rue du Plozevez du Fiedo', 'LOQUEFFRET', and '29530'.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 avril 2024